

4. D'encourager les éditeurs canadiens et les éditeurs soviétiques à participer à des foires du livre dans leurs pays respectifs et, lorsque c'est possible, d'avoir une représentation nationale à des foires qui se tiennent dans leurs pays respectifs;

5. D'encourager l'échange de livres entre les universités canadiennes et les universités soviétiques et d'autres institutions pour favoriser la connaissance de la littérature de l'autre pays et encourager les études littéraires soviétiques et canadiennes;

6. D'encourager des périodiques de chaque pays à consacrer des numéros spéciaux à la littérature de l'autre pays;

7. D'encourager le développement de la coopération entre les organisations de protection des droits d'auteur et les maisons d'édition de chaque pays afin d'assurer une protection mutuelle des droits d'auteur et une plus grande familiarisation avec les ouvrages scientifiques, littéraires et artistiques des auteurs soviétiques et canadiens, au Canada et en URSS.